



DEVOIR DE VIGILANCE, ÇA VOUS PARLE ?

Aujourd'hui, les grandes entreprises, leurs filiales, sous-traitants et fournisseurs doivent prévenir l'impact de leurs activités sur les libertés fondamentales, les droits humains, la santé et sécurité, l'environnement.

***Représentants des salariés,
vous êtes concernés !***



CONSEILLE ET ACCOMPAGNE LES REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS

**SYNDEX, PARCE QU'IL
VAUT MIEUX ÊTRE BIEN
ACCOMPAGNÉ**

www.syndex.fr